

Idée reçue n°1 : Les fonctionnaires sont payés à ne rien faire, et plutôt bien !

Selon l'INSEE, en 2019 le salaire moyen dans le public était de 2.320€ contre 2.424€ dans le privé !

Idée reçue n°3 : Les fonctionnaires bénéficient d'augmentations régulières.

L'élément de base du calcul du salaire des fonctionnaires n'a pas ou peu été revalorisé pendant 12 ans. Durant cette période, la revalorisation des grilles de la Fonction Publique a été poussée par le SMIC ; seuls les premiers échelons ont évolué, les indices sommitaux n'ont pas bougés, la conséquence est une grille tassée qui ne permet plus d'autres augmentations que du minimum.

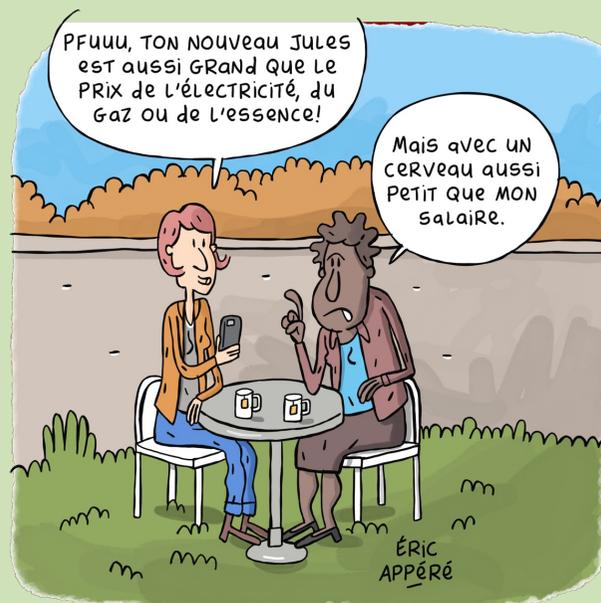
Pour répondre à cela, en 2008 il a été mis en place la GIPA (Garanti Individuel du Pouvoir d'Achat), ce qui prouve cette perte de pouvoir d'achat.

Pour exemple, un catégorie C avait une amplitude de carrière de 40%, il y a 20 ans, elle est de 28% aujourd'hui !!

Ce n'est pas l'augmentation de 3,5% de juillet qui compense les années de gel du point d'indice surtout au regard de l'inflation actuelle.

Revendications CGT :

- L'augmentation de 10% minimum du point d'indice et mise en œuvre d'un plan de rattrapage des pertes cumulées
- L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation
- Un budget dédié pour la revalorisation des grilles indiciaires et le rattrapage de l'inégalité femmes/hommes
- L'Intégration dans le traitement brut des primes ayant un caractère de complément salarial



Idée reçue n°2 : Dans la fonction publique, il n'existe pas d'inégalités salariales femmes/hommes.

Selon l'INSEE l'écart des salaires femmes/hommes dans le secteur public est de -13,6% et de -16% dans le secteur privé. Malgré cette légère avancée du secteur public, on est encore loin de l'égalité.

Pourtant la fonction publique compte 62% de femmes qui pourtant n'occupent que 41% des emplois de catégorie A+. Quant à la catégorie C, les femmes représentent 63% de l'effectif global.

Même si les grilles ne sont pas sexuées, les passages de grades et de corps se font dans la plus grande opacité d'autant plus avec l'application de la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

Idée reçue n°4 : Les Fonctionnaires ont des avantages en nature !

L'employeur public n'accorde que très peu d'avantages en nature.

L'employeur ne participe à la complémentaire santé que depuis début 2022 alors qu'elle est en place depuis 2016 dans le privé. Cette participation est de 15 euros uniquement, alors que dans le privé c'est la moitié de la complémentaire.

Contrairement à une idée reçue, les fonctionnaires ne disposent pas (ou très rarement) de logement de fonction, ni ne bénéficient du 1% logement qui permet aux salariés du secteur privé d'accéder à un logement plus facilement.

**Pour faire aboutir ces revendications légitimes et nous permettre de sortir de cette paupérisation
VOTEZ MASSIVEMENT CGT du 1^{er} au 8 décembre 2022**